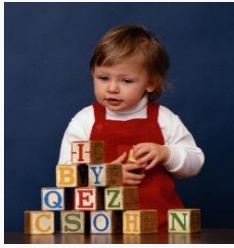


ACTIONS MUNICIPALES FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT DES 0-5 ANS



DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA MONTÉRÉGIE

Février 2018

Services de garde éducatifs : un bon départ pour nos tout-petits, un atout pour la municipalité

Au Québec, c'est près de trois enfants sur quatre qui fréquentent un service de garde éducatif au cours de la petite enfance. Après la famille, c'est le milieu de vie qui a le plus d'influence sur leur développement.

C'est un fait bien connu, ce sont les parents qui exercent la plus forte influence sur la vie de leurs enfants. Par contre, les soins dispensés par des personnes autres que les parents, comme les éducatrices en service de garde, peuvent également avoir un impact significatif. Il a d'ailleurs été démontré que la fréquentation d'un service de garde éducatif à l'enfance (SGÉE) a une influence positive sur le développement social, intellectuel et affectif de l'enfant ainsi que sur sa réussite scolaire ultérieure, pourvu que les services dispensés soient de qualité. Ces effets bénéfiques sont relevés pour tous les enfants, mais sont nettement plus marqués pour les enfants issus de milieux défavorisés. Il est d'ailleurs reconnu que la fréquentation d'un SGÉE de qualité agit comme facteur de protection pour ces enfants. La qualité d'un SGÉE fait aussi bien référence au programme éducatif offert, à la formation et à la stabilité du

personnel (éducatrices), et au ratio adulte-enfant, qu'à l'aménagement des lieux et à son emplacement (loin du bruit et de la pollution et près des parcs et espaces verts).

Des barrières liées à l'accès viennent toutefois réduire le taux de fréquentation des SGÉE de qualité par les enfants qui en bénéficieraient le plus : manque de places, lieu du SGÉE éloigné de leur milieu de vie, transport inaccessible, parents manquant d'information, etc. Il est d'ailleurs reconnu que les familles étant le plus dans le besoin utilisent moins les services, principalement en raison de ces barrières d'accès.

De concert avec d'autres acteurs du milieu, les municipalités peuvent jouer un rôle important et même exercer un leadership mobilisateur pour pallier à certaines de ces barrières, notamment en mettant en place des conditions favorisant l'accessibilité à des SGÉE pour tous les enfants. Cette contribution permet non seulement aux enfants de mieux intégrer le système scolaire et la vie en société, mais apporte aussi un puissant levier économique à la municipalité.

AVANTAGES POUR LA COMMUNAUTÉ

- Favorisent l'attraction et la rétention des familles dans une municipalité, les SGÉE faisant partie aujourd'hui des « services essentiels » à la famille.
- Constituent un apport significatif à l'activité économique d'une municipalité (employeurs importants, achats locaux réguliers en matière d'alimentation, de matériel et de services).
- Permettent aux familles de renforcer leur sentiment d'appartenance et leur goût de vivre dans la municipalité.
- Soutiennent la conciliation travail-famille et réduisent les inégalités sociales.
- Influencent positivement le développement global des enfants entraînant une diminution des problèmes de comportement, de délinquance et de dépendance à l'adolescence ainsi qu'une participation citoyenne plus active.
- Contribuent à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être des familles.

IMPLICATION DE LA MUNICIPALITÉ : DES MOYENS PORTEURS

- Promouvoir les différents SGÉE de la municipalité, incluant ceux en milieu familial, par le biais des outils médias disponibles.
- Considérer l'implantation d'un SGÉE comme un atout important dans le développement d'une communauté en :
 - ✓ Mettant en place une planification favorable au développement de SGÉE répondant aux besoins évolutifs des familles, notamment lors de l'élaboration de la politique familiale municipale (PFM).
 - ✓ Déterminant le meilleur emplacement pour les SGÉE autant dans les zones habitées que dans les nouveaux développements, soit à proximité des milieux de vie des familles, des parcs et des jardins communautaires et à distance d'industries polluantes ou à risques, de sources de bruits ou de poussières, etc.
 - ✓ Facilitant l'accès à des locaux ou à des terrains, soit par le biais d'un don ou d'un coût réduit (article 29 de la Loi sur les cités et villes), soit en modifiant le zonage en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde.
 - ✓ Positionnant l'implantation des SGÉE au cœur du plan urbanistique, particulièrement lors d'une révision du plan.
- Mettre à profit les équipements et les installations de la municipalité en :
 - ✓ Aménageant les parcs à proximité des SGÉE déjà existants en fonction des besoins des 0-5 ans.
 - ✓ Donnant accès aux SGÉE à des installations sanitaires et au matériel dans les différents parcs de la municipalité.
 - ✓ Aménageant des jardins communautaires, en collaboration avec les SGÉE et d'autres organismes reconnus comme partenaires.
- Sécuriser l'environnement des SGÉE en :
 - ✓ Aménageant et en identifiant des corridors de sécurité autour des SGÉE et des lieux qu'ils fréquentent (parcs, patageoires, etc.).
 - ✓ Devançant ou en multipliant les inspections dans les parcs et patageoires, de façon à assurer qu'ils soient sécuritaires pour tous les enfants, incluant ceux des SGÉE.
- Adopter une réglementation pour les SGÉE non régis par la législation québécoise (SGÉE avec 6 enfants et moins) afin d'assurer une intégration optimale de ce type de services de garde tout en préservant la santé et la sécurité des tout-petits.
- Travailler en concertation avec les autres acteurs du milieu qui font souvent déjà partie du comité de pilotage de la PFM (écoles, organismes communautaires familles, CLSC, regroupement des services de garde, parents, Avenir d'enfants, etc.) pour favoriser une implantation optimale des SGÉE tout en exerçant un leadership mobilisateur.

EXEMPLE DE MUNICIPALITÉS QUI ONT APPLIQUÉ CES ACTIONS

- [Saint-Côme](#) – mobilisation des acteurs du milieu pour implanter un CPE
- [Laval](#) – encadrement des services de garde éducatifs non régis
- [Terrebonne](#) – utilisation d'un pouvoir exceptionnel pour planifier le développement d'un SGÉE

Ressources

OUTILS

- [Un service de garde éducatif à la petite enfance qui prend racine dans sa communauté : Guide pratique et stratégique à l'intention des municipalités](#) – Carrefour action municipale et famille

ORGANISMES RESSOURCES

- [CISSS de la Montérégie-Centre, Direction de santé publique de la Montérégie](#)
- [Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie \(RCPEM\)](#)
- [Association québécoise des centres de la petite enfance \(AQCEPE\)](#)
- [Ministère de la Famille \(MFA\)](#)

LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS)

Pour faciliter vos démarches, le CISSS peut vous accompagner dans la mise en œuvre d'actions à mener sur les saines habitudes de vie et vous aider à faire les choix qui auront un impact positif sur la santé de vos tout-petits citoyens.

Contactez le CISSS de votre territoire au www.bienentoures.com

